



Saint-Paulin
*Une municipalité plus
attentive aux personnes*

Municipalité Saint-Paulin
2873, rue Laflèche
Saint-Paulin (Québec)
J0K 3G0

Avis public :

CONTINUEZ DE VOTER EN GRAND NOMBRE !

Le vote par anticipation de l'élection municipale 2025 à Saint-Paulin s'est avéré particulièrement populaire. Nous remercions les électrices et électeurs qui se sont déjà prévalus de leur droit de vote et encourageons les autres à voter en grand nombre le jour du vote de dimanche prochain, le 2 novembre, à compter de 10h au Centre multiservices Réal-U.-Guimond.

Voici un résumé de l'exercice du vote par anticipation à Saint-Paulin en 2025 :

- Nombre d'électeurs s'étant prévalus du bureau de vote par anticipation à domicile : 17
- Nombre d'électeurs s'étant prévalus de leur droit de vote par anticipation (tenu le 26 octobre 2025) : 360
- Nombre total d'électeurs inscrits : 1406

Résultats du vote par anticipation :

- Total des électeurs ayant voté par anticipation : 377
- Pourcentage de participation (au vote par anticipation) : 26.81 %

POUR QUELS POSTES VOTE-T-ON ?

Une élection aura lieu pour les postes suivants. Voici les personnes candidates :

Poste de maire

- **Martin Dupuis**
- **Marc-André Lessard**
- **Mario Lessard**

Poste de conseillère / conseiller - Siègne #2

- **Jacques Frappier**
- **Nancy Morin**

Poste de conseillère / conseiller - Siègne #5

- **Michel Beaumier**
- **Martine Noel**

OÙ ET QUAND VOTER

L'électeur pourra exercer son droit de vote au :

Centre multiservices Réal-U.-Guimond, situé au 3051 rue Bergeron, Saint-Paulin, Québec.

Jour du scrutin :

- **Dimanche le 2 novembre 2025, de 10 h à 20 h**

*** Prenez bonne note que dans la nuit du samedi 1er novembre au dimanche 2 novembre 2025, il y a un changement d'heure par un retour à l'heure normale de l'Est (vous bénéficierez d'une heure de sommeil de plus). ***

ÊTRE INSCRIT SUR LA LISTE ET QUOI APPORTER POUR VOTER

Il est important de rappeler que seuls les électeurs inscrits sur la liste électorale auront le droit de voter le jour du scrutin. De plus, avant de voter, les électrices et électeurs devront également établir leur identité à l'aide de l'une des pièces d'identité suivantes:

- Permis de conduire du Québec ;
- Carte d'assurance maladie du Québec ;
- Passeport canadien ;
- Certificat de statut d'Indien ;
- Carte d'identité des Forces canadiennes.

DÉPOUILLEMENT ET RÉSULTATS

Le dépouillement du vote par anticipation débutera à compter de 18 h, à huis clos, sur les lieux de votation.

Le dépouillement des votes du jour du scrutin (2 novembre) débutera lorsque le dernier électeur présent sur le lieu de votation à 20 h aura exercé son droit de vote.

Les résultats partiels (vote par anticipation) seront affichés sur les lieux de votation à compter de 20h15.

Les résultats finaux, totalisant les votes exprimés le jour du scrutin ainsi que par anticipation, seront rendus publics sur l'écran à l'entrée du lieu de votation dans les environs de 21h45.

Ils seront également publicisés en ligne sur le site d'Élections Québec ainsi que sur la plateforme du site web de la municipalité.

Le présent avis est donné conformément à la Loi par le président d'élection soussigné.

Lieu : Saint-Paulin

Date : 2025 octobre 31

Jean Lacroix, avocat et Président d'élection

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jean Lacroix', with a large, stylized flourish extending from the end.